

République française

Département du Pas-de-Calais

## COMMUNE DE RIMBOVAL

Séance du 16 février 2023

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 10/02/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le seize février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Nicolas PICHONNIER</i>
<b>Présents : 9</b>	<b>Présents :</b> Brigitte DOURNEAU NÉE VASSEUR, Isabelle PETIT, Carole BARBIER NÉE BAHEUX, Pascal DENIS, Julien HERTAULT - LENCLOS, Corine LAINÉ NÉE CRUTEL, Nicolas PICHONNIER, Rino VERZELETTI, Aline WIDEHEM
<b>Votants: 10</b>	
<b>Pour: 8</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b> Françoise VALENDUC NÉE MALGHEM par Nicolas PICHONNIER
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b> Sarah PRUDHOMME NÉE LOUCHET  <b>Absents:</b>  <b>Secrétaire de séance:</b> Aline WIDEHEM

---

### Objet: Projet éolien : Les Magnolias - DE\_2023\_010

Monsieur le Maire propose de donner son avis sur le projet éolien "Les Magnolias" d'une commune voisine BOUBERS LES HESMOND.

Après exposé, les élus délibèrent à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) Décident de ne pas se prononcer sur le sujet.
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et sa publication.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

**Pour Extrait Conforme**

**Le Maire,**  
**PICHONNIER Nicolas**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_